

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson
à l'Hôtel de Ville le 14 novembre 2019**

Président : M. Hervé Cornaz
Présents : 7 municipaux
Excusés : Mmes Bardet Judith, Helfer Nicole, Javet Françoise, Miaz Rachel, Perrin Evelyne, Tuosto Brenda et MM. Lüthi Florian, Perret Anthony, Perret Philippe, Pospisil Pavel, Tanner Philippe.

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
4. Plan d'affectation communal (PA) Vieille-Ville et zone réservée (préavis 617/19). Rapport de la commission d'urbanisme.
5. Reprise et traitement des archives communales (préavis 622/19). Rapport de la commission.
6. Mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup (préavis 624/19). Nomination de la commission.
7. Plan Directeur Régional (PDR) (préavis 623/19). Nomination de la commission.
8. Réponse au postulat « pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ». Nomination de la commission.
9. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

M. le Président indique que, sur les enregistrements, certaines remarques ou questions n'atteignent pas forcément le micro, dès lors il se permettra parfois de répéter les questions pour qu'elles soient bien enregistrées et que l'on ait moins de soucis à les retranscrire sur le PV.

M. le Président lit un premier courrier reçu de l'association « vol au vent Chasseron – Creux du Van », dont une séance d'information aura lieu le jeudi 21 novembre 2019 à 20h à la Grande Salle de Fiez, et un deuxième de la société d'Alpage « les Grandsonnaz ».

Pour la course d'école, il remercie d'ores et déjà les personnes inscrites. Une trentaine de personnes seront présentes samedi. Le directeur du Repuis, ainsi que le nouveau tenancier de la maison des Terroirs se réjouissent de recevoir tout le monde en pleine forme. Le rendez-vous est à 9h précise au bâtiment C.

2. Communications de la Municipalité.

[Mme Nathalie Gigandet](#) a entendu la lecture du courrier de la société des alpages. La saison s'est terminée à mi-octobre. Les travaux d'entretien des bâtiments ont été faits. La buvette de la Grandsonnaz Dessus a fermé à fin octobre. Les bâtiments ont été mis hors gel. Les travaux d'entretiens ont été faits, spécialement des toilettes de la Grandsonnaz Dessous, les cadres de fenêtre ont été repeints et finis dans le courant de l'automne. Elle les félicite pour la note de 19 reçue pour le Gruyère AOP. Une page se tournera la saison prochaine vu que la Municipalité, dans sa séance du 14 octobre, a choisi de conclure un nouveau bail avec la famille Maillor de Provence pour 6 ans, renouvelable tacitement. La Municipalité tient à remercier la société des alpages et tout son personnel aux différentes fonctions pour les plus de 30 années de collaboration. Leur travail a permis de mettre en évidence le patrimoine communal et de fabriquer un Gruyère de qualité tout au long de ces années. Le bail conduit avec les tenanciers de la buvette est encore en vigueur pour une durée de 3 ans. La famille Auberson poursuivra son activité à la buvette de la Grandsonnaz Dessus pour les 3 ans à venir, puis à voir si cela est reconduit.

[M. Francesco Di Franco](#) indique que l'assemblée a pu constater entre le mois de juin et juillet que de nombreux comptages sur le réseau routier de la commune ont été réalisés dans le but d'analyser le trafic et de valider certaines zones 30km/h qui ne l'étaient pas encore. Il y a quelques jours s'est terminé un deuxième comptage pour la rue Basse qui permettra de valider les premiers comptages qui ont été effectués et qui pourra peut-être confirmer une possibilité de demander une diminution de la vitesse à 30km/h auprès du Canton. Ce comptage est assez positif pour le moment, le premier était en dessous des limites des 40km/h pour le 90% du trafic, la quantité est nettement en dessous de ce qui avait été estimé dans une motion. La Municipalité est tout à fait consciente de ces problèmes et espère avoir de bonnes discussions avec la DGMR au plus vite.

[M. Dominique Willer](#) apporte de bonnes nouvelles du Canton en ce qui concerne les travaux de la porte d'entrée de Grandson. Une subvention d'environ CHF 87'000.- a été octroyée. Elle ne figurait pas dans le préavis car la Municipalité n'était pas au courant qu'elle allait la recevoir.

[Mme Christine Leu-Métille](#) indique que des autocollants bleus et rouges vont apparaître au sol. Ce n'est pas une nouvelle formation politique, il s'agit simplement d'indiquer les grilles d'évacuation des eaux. Il ne faut bien entendu pas déverser n'importe quels objets et liquides, car ces grilles vont directement au lac et ne peuvent pas recevoir des eaux usées car elles sont sans traitement. Elles vont apparaître progressivement. C'est aussi valable pour les mégots qui n'ont rien à faire dans les grilles d'évacuation.

[M. le Syndic](#) annonce la nomination de M. Eric Beauverd au poste de chef des pompiers de Grandson dès le 1^{er} janvier 2020. Il met ceci en avant afin d'illustrer la volonté communale de permettre aux pompiers volontaires de pouvoir assumer leur tâche dans le cadre d'une activité professionnelle. Il est en effet souvent difficile de trouver des miliciens dont l'employeur permette suffisamment de disponibilité pour cet engagement. Dans ce sens, il est important autant que possible que les pompiers formés, qui font partie du personnel communal, le puissent.

L'avancement de la procédure du Plan d'Affectation d'installation des parcs éoliens des Grandsonnaz, dont la lecture d'un courrier a été fait en début de séance, est actuellement en cours d'examen auprès des services cantonaux. La société promotrice organisera des visites commentées, en 2020, sur le périmètre concerné par ces installations. Diverses documentations et informations seront publiées pour permettre de comprendre et percevoir toute l'importance de ce projet de façon objective pour la population. Il sera proposé, ce printemps, aux membres du Conseil communal des possibilités de profiter directement soit des explications soit des visites organisées.

3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

[M. Daniel Trolliet](#) indique que l'assemblée de l'ACRG a eu lieu le 25 septembre à 20h à la Grande Salle de Fiez. Durant cette assemblée rondement menée, outre les points habituels d'ordre statutaires, il a retenu quelques informations émanant du CODIR :

- Option « Santé et sécurité au travail », le CODIR regrette le peu d'intérêt suscité par les cours de formation proposés.

- Pour le but optionnel « eau », L'ACRG doit mettre en place un contrôle de qualité qui s'appuie, d'une part sur un autocontrôle, d'autre part sur une analyse externe agréée pour laquelle l'ACRG doit encore choisir un laboratoire.

- Dans cette même option, une séance d'information sera mise sur pied au sujet des diverses options proposées par le CODIR pour le PDRDE (Plan Directeur Régional Distribution d'Eau). Y seront associées aussi bien les Municipalités que les membres du Conseil intercommunal.

- Concernant le dossier de la décharge des Echatelards, le CODIR s'est approché d'un expert extérieur. Celui-ci a déjà constaté des manquements au niveau de l'étude des risques de propagation de produits polluants. Son rapport n'est cependant pas encore finalisé.

Après l'adoption du budget 2020, le dernier sujet important concernait l'adoption du Règlement du Conseil intercommunal de l'ACRG. Un règlement-type avait été fourni par les instances de l'Etat de Vaud et, à part quelques modifications de toilettage, il a été admis à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée

4. Plan d'affectation communal (PA) Vieille-Ville et zone réservée (préavis 617/19). Rapport de la commission d'urbanisme.

Rapporteur : Mme Natacha Stucki. (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 617/19 relatif au Plan d'Affectation communal (PA) Vieille-Ville et zone réservée, ouï le rapport de sa commission d'urbanisme, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier : d'adopter le plan et le règlement du Plan d'affectation communal « Vieille-Ville » selon le préavis n° 617/19 ;
- Article 2 : l'entrée en vigueur du Plan d'affectation communal « Vieille Ville » interviendra dès son approbation par la cheffe du Département compétent, sa signature étant réservée ;
- Article 3 : d'adopter le plan et le règlement de la zone réservée selon le présent préavis ;
- Article 4 : l'entrée en vigueur de la zone réservée interviendra dès son approbation par la Cheffe du Département compétent, sa signature étant réservée ;
- Article 5 : d'accorder à cet effet un crédit complémentaire de CHF 67'000.- afin de couvrir les dépenses engagées ;
- Article 6 : de financer ce montant par la trésorerie courante ;
- Article 7 : d'amortir cet investissement, soit CHF 67'000.- par le compte no 420.331 sur une durée de 10 ans ; la première fois au budget 2021.

[M. Antonio Vialatte](#) souhaite apporter une petite précision : les oppositions n'ont pas été levées par la Municipalité mais bien retirées par les opposants eux-mêmes.

La parole n'est pas demandée.

Vote : accepté à l'unanimité

[M. Antonio Vialatte](#) remercie infiniment le Conseil pour la confiance donnée par rapport à ce PA qui a été mis à l'enquête et qui est prêt maintenant à partir pour approbation au niveau du Canton. Le plan sera modifié : il n'y aura plus les petites hachures sur les garages des remparts 6. Ce n'est pas seulement un outil nécessaire à la Municipalité mais également au bureau technique pour permettre la mise en place des règles sur la Vielle Ville. C'est aussi pour les propriétaires ou futurs acquérants une sécurité du droit sur lequel ils vont pouvoir s'appuyer.

5. Reprise et traitement des archives communales (préavis 622/19). Rapport de la commission.

Rapporteur : M. Michel Maillefer (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 622/19 relatif à la reprise et traitement des archives communales, oui le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'autoriser la Municipalité à procéder au traitement des archives communales selon le préavis n° 622/19 ;

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 100'000.-, le compte n° 9149.03 est ouvert au bilan à cet effet ;

Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 : d'amortir cet investissement, soit CHF 100'000.-, par le compte n° 140.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2022.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) aimerait savoir si les archives du Conseil communal sont également prises en compte dans ce préavis.

[M. le Syndic](#) indique que les archives du Conseil communal sont gérées par le secrétariat et le Bureau du Conseil communal mais entreposées sous la haute surveillance de l'administration communal et sont intégrées dans les archives historiques de la commune. Elles répondent aux mêmes nécessités. Elles sont validées chaque année par le Préfet, lors de sa visite, puisque le Préfet a un moment de discussion avec la secrétaire et le Président du Conseil pour tout ce qui concerne les actes et archives communales pour savoir si elles sont tenues en bonne et due forme et il signe et valide chaque année cette tenue d'archives. Effectivement, elles font partie des archives communales historiques.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à l'unanimité

6. Mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup (préavis 624/19). Nomination de la commission.

5 membres

Pierre-André Genier
Denis Villars
Carlos Rangel
Thomas Mc Mullin
Daniel Trolliet

3 suppléants

Jacques-André Helfer
Michel Jacquemet

Chantal Bovay

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : un prochain Conseil

Délégué municipal : Mme Christine Leu-Métille

7. Plan Directeur Régional (PDR) (préavis 623/19). Nomination de la commission.

5 membres

Sébastien Deriaz
Brenda Tuosto
Carole Schelker
Michel Emmel
Nicole Helfer

3 suppléants

Evelyne Perrin

Jonathan Payot

François Gonin

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : un prochain Conseil

Délégué municipal : M. Antonio Vialatte

8. Réponse au postulat « pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile ». Nomination de la commission.

5 membres

Coralie Jacot
Florian Lüthi
Nicolas Perrin
Ludovic Longchamp
Jean-Marc Hediger

3 suppléants

Ian Ashdown

Thomas Mc Mullin

Serge Perrier

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : le prochain Conseil

Délégué municipal : Mme Christine Leu-Métille

9. Propositions individuelles.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) aimerait savoir, concernant les comptages effectués, si l'analyse est assez fine pour déterminer le nombre de camions qui empruntent ce tronçon ? Est-il possible, lors de la prise de position de la DGMR, à la Municipalité d'intervenir pour limiter ce trafic en particulier ?

[M. Francesco di Franco](#) indique que le trafic poids lourds en particulier est déjà interdit puisque l'entrée de la localité est autorisée uniquement aux transports publics et aux camions de l'entreprise Cand-Landi. Il y a des exceptions sous autorisation lors de chantiers, comme la semaine dernière avec 2 gros chantiers. Sans cela, il est interdit. Il y a quand-même des camions qui passent, mais pas aussi énorme que l'on puisse le croire. Au premier comptage cela a déjà été déterminé, mais il y a quand-même plus que le minimum souhaité. Des contrôles sont organisés avec la gendarmerie, en mettant un ASP d'un côté du village et la gendarmerie de l'autre, afin de confirmer que ce n'était pas de la livraison mais du transit, qui lui, est interdit. Les analyses sont faites aussi pour cela, compter les poids lourds et véhicules légers, la vitesse, etc...

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) rebondit sur la réponse de M. di Franco pour savoir à quel moment l'entreprise Cand-Landi peut faire du transit à l'intérieur de la commune et non uniquement des voyages jusqu'au dépôt au Grandsonnet. Force est de constater que des camions vont et viennent de l'entrée des Tuileries jusqu'à la sortie de Grandson quotidiennement et souhaiterait qu'une attention particulière soit portée à ce point.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 20h52

Le Président :



Hervé Cornaz



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich